COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 5 DECEMBRE 2019

Procès-Verbal

Le 5 décembre 2019 à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Robert IMBAUD, Maire.

Serge DUSART a été désigné secrétaire de séance.

Il a procédé à l'appel nominal. Tous les membres étaient présents sauf Jean-Claude Manuby qui a donné pouvoir à Martine Rodriguez, Ludovic Gatineau qui a donné pouvoir à Yves Raillère et Lysiane LARTILLIER qui a donné pouvoir à Philippe LE PONT.

Après lecture du précédant compte-rendu, il est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour:

- ⇒ Présentation du projet de nouvelle école
- → Affaires Financières et Travaux :
 - o Nomination d'un membre pour la commission des impôts
 - o Recensement : indemnités des agents recenseurs et du coordonnateur
 - o Subvention: FIC 2020
 - o Crédits d'investissement 2020, ouverture des crédits
 - o Restes à réaliser 2019
 - o CCPL: rapport de la CLECT et convention territoriale globale
 - o Choix de l'amo pour mise à jour du schéma d'assainissement
 - o Ouverture le dimanche : demande AUCHAN
 - o Convention d'occupation précaire avec Mme CHUNIAUD
 - o Sieg : rapport d'activité
 - o Mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerce
 - o Bail de location pour une balayeuse
- Présentation par chaque adjoint des affaires relevant de son domaine de compétences
 - o Candidature à l'appel à projet : fabrique des territoires
 - o Don de deux cartes de médiathèque pour le loto FCPE
 - o Subvention exceptionnelle pour la FNACA
- Questions diverses
 - o Remerciements divers

• <u>Présentation du projet de nouvelle école</u>

Xavier Géant et Christophe Aubertin du collectif d'architectes StudioLada présente le projet de nouvelle école

• Affaires financières et travaux – Monsieur le Maire

o Nomination d'un membre pour la commission des impôts

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune. Celle-ci doit se réunir, à Maringues, le 17 décembre 2019 en présence de Mme DUBOCS, géomètre du cadastre.

Cette commission comprend plusieurs membres :

- le maire ou l'adjoint délégué, président ;
- et huit commissaires.

La commission communale des impôts directs intervient surtout en matière de fiscalité directe locale :

- elle dresse, avec le représentant de l'administration, la liste des locaux de référence et des locaux types retenus pour déterminer la valeur locative des biens imposables aux impôts directs locaux (articles 1503 et 1504 du code général des impôts);
- elle établit les tarifs d'évaluation des locaux de référence pour les locaux d'habitation (article 1503 du code général des impôts) ;
- elle participe à l'évaluation des propriétés bâties (article 1505 du code général des impôts). elle participe à l'élaboration des tarifs d'évaluation des propriétés non bâties (article 1510 du code général des impôts) ;
- elle formule des avis sur des réclamations portant sur une question de fait relative à la taxe d'habitation et à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (article R. 198-3 du livre des procédures fiscales).

Suite au décès d'un de ces membres il convient d'en nommer un nouveau. La commission exécutive propose de nommer Yves DENIER

<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>

o Recensement : indemnités des agents recenseurs et du coordonnateur

Le recensement de la population va se dérouler en début d'année prochaine, la collecte des données aura lieu du 16 janvier au 15 février 2020.

Cette année l'INSEE a insisté sur la priorité donnée au recensement sur internet.

Afin d'encourager cette pratique, la commune a choisi de proposer aux Maringois qui le souhaitent, deux ateliers à la médiathèque afin de les aider à remplir le formulaire. Ceux-ci auront lieu le jeudi 23 janvier 2020 de 10h à 11h30 et le mercredi 29 janvier de 14h à 15h30. Pour réaliser la collecte des données, 5 agents recenseurs doivent être désignés, ainsi qu'un réserviste.

Il est proposé de désigner les personnes ci-après pour procéder aux opérations de recensement :

- Corinne DULIER: 7 impasse du Four Pont-Picot 63350 MARINGUES
- ➤ Catherine ROCHARD : Rue de Montgacon 63350 MARINGUES
- ➤ Danielle COTTET-GIRON 7 Rue du Dourmillon 63350 MARINGUES
- Yves RINALDI 15 rue des 6 pierres 63350 CREVANT-LAVEINE
- A définir

Monsieur Fabien BAURY Rue du Hazard à Maringues est désigné réserviste.

Les agents recenseurs percevront une rémunération forfaitaire de 850 €uros chacun et 900 €uros pour celui qui se verra attribuer le district comprenant les villages (en raison des frais de déplacement).

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour rappel un agent municipal a été nommé coordonnateur communal de l'enquête de recensement, par délibération du 24 octobre 2019.

A ce titre, il est proposé de lui allouer une indemnité calculée en fonction de l'indemnité allouée par l'INSEE d'un montant de 1.302 €uros.

Délibération adoptée à l'unanimité

o Subvention fic 2020 (Fonds d'intervention communal)

En complément de la délibération du Conseil Municipal en date du 24 janvier 2019, la commune peut demander, au titre du FIC 2020, pour le projet de future école, un bonus incitatif à la transition écologique de 50 000€ en plus du montant de la subvention.

Ainsi, à ce titre le conseil municipal a choisi de demander, sur 2020, une subvention pour l'école au titre des projets exceptionnels majorée par le bonus incitatif.

Il propose de solliciter une aide au titre du FIC de 304 100€ : 169 400 € au titre du FIC majorés de 84 700€ pour les projets exceptionnels et de 50 000€ de bonus incitatif à la transition écologique (utilisation de bois issus des forêts du massif central)

Délibération adoptée à l'unanimité

o <u>Crédits d'investissement 2020, ouverture des crédits</u>

Dans l'attente du vote du Budget Primitif 2020, le Conseil Municipal doit autoriser l'ordonnateur à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite d'un quart des crédits ouverts en 2019 selon les tableaux ci joints.

AFFECTATION CREDITS D'INVESTISSEMENTS							
BUDGET COMMUNAL 2019							
ARTICLE	DESIGNATION	Ouvert 2019	1/4 CREDITS OUVERTS BP 2019				
CHAPITRE 20	Immobilisations incorporelles	1 000,00 €	250,00 €				
CHAPITRE 204	Subventions d'équipement versées	25 000,00 €	6 250,00 €				
CHAPITRE 21	Immobilisations corporelles	548 616,89 €	137 154,22 €				
CHAPITRE 23	Immos en cours de construction	10 000,00 €	2 500,00 €				
OPERATIONS							
Voirie	Immos on cours install tookniques	200 000 00 6	F0 000 00 £				
2315/23 2152/23	Immos en cours install techniques Installation de voirie	200 000,00 € 3 000,00 €	50 000,00 € 750,00 €				

787 616,89 € 196 904,22 €

A	AFFECTATION CREDITS D'INVESTISSEMENTS BUDGET ASSAINISSEMENT
	2019

CHAPITRE	DESIGNATION	Ouvert 2019	1/4 CREDITS OUVERTS BP 2019
Chap 23	Immobilisation en cours	679 777,60 €	169 944,40 €
Chap 041	Opérations patrimoniales	113 931,16 €	28 482,79 €

793 708,76 € 198 427,19 €

Délibération adoptée à l'unanimité

o Restes à réaliser 2019

Les restes à réaliser, déterminés à partir de la comptabilité de la collectivité, correspondent :

- aux dépenses engagées (engagement juridique) non mandatées au 31 décembre de l'exercice;
- aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes.

Ils sont intégrés dans le calcul du résultat du compte administratif, et contribuent donc à déterminer le besoin de financement de la section d'investissement.

RESTE A REALISER AU 31 DECEMBRE 2019

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ENGAGEES NON MANDATEES AU 31 DECEMBRE 2019

Article	Objet de la	Justification	Date	ENGAGEMENT				
				Montant	Montant	Montant	Reste à	
	dépense			initial	émis	annulé	réaliser	
				а	b	С	a-b-c	
2031	Frais			250 000.00€	82 126.13€	0.00€	167 873.87€	
	d'étude							
	opération							
	39							
2313	Accessibilité			140 000.00€	2 160.00€	0.00€	137 840.00€	
	opération							
	36							
TOTAL					305 713.87€			

RECETTES CERTAINES D'INVESTISSEMENT NON TITREES AU 31 DECEMBRE 2019

Article	Nature de	Justification	Date	NOTIFICATION				
				Montant	Titre émis	Titre à	Reste	à
	la recette			initial	et exécuté	annuler	réaliser	
				а	b	С		
1341	DETR			42 000.00€	9 840.00€	0.00€	42 000.00	0€
1348	Autres			31 600.00€	13 600.00€	0.00€	7 798.42	2€
TOTAL							49 798.42	2€

Délibération adoptée à l'unanimité

o <u>CCPL</u>: rapport de la <u>CLECT</u>

La Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).

La CLECT produit le rapport qui retrace la charge nette transférée par chaque commune ; c'est au conseil communautaire d'adopter les attributions de compensation (AC) en conséquence.

La CLECT est chargée de réaliser cette évaluation. Le rapport de la CLECT du 16 octobre 2019 procède à l'évaluation des charges restituées et des charges transférées suite à la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires, optionnelles et aux choix des compétences facultatives au 1^{er} janvier 2019.

La CLECT ayant rendu ses conclusions le 16 octobre dernier, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport de la CLECT tel qu'annexé et les montants des révisions des AC proposés dans le cadre d'une procédure de droit commun.

<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>

o CCPL: convention territoriale globale

Les conventions territoriales globales (Ctg) sont des conventions de partenariat qui visent à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants sur un territoire donné. La Caf apporte une expertise reconnue sur ses différents champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques territoriales du département.

Ainsi, les Ctg s'appuient sur un diagnostic partagé qui facilite la définition des priorités et des moyens à allouer, dans le cadre d'un plan d'actions adapté à l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou la commune sur une période de 4-5 ans. Cette démarche prend en compte l'ensemble des problématiques et des ressources locales pour favoriser l'élaboration d'un projet de territoire.

En mobilisant l'ensemble des ressources d'un territoire défini, cette dynamique de projet vise à renforcer les coopérations et à contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions. Elle permet également de rationaliser les instances partenariales existantes et de mieux mobiliser les financements.

Les Ctg constitueront, à terme, le cadre contractuel rénové par lequel la Caf formalisera son engagement avec les collectivités locales : prestations de services, aides aux familles, maisons des services au public (Msap / Frances Services)... L'objectif est donc d'impulser dès à présent cette démarche de conventionnement, en privilégiant l'échelon des Epci, pour couvrir l'ensemble du territoire départemental d'ici 2022. Ainsi, les schémas départementaux des services aux familles (Sdsf) et d'animation de la vie sociale (Sdavs) seront déclinés via les conventions territoriales globales (Ctg) avec les intercommunalités en priorité.

Délibération adoptée à l'unanimité

o Choix de l'AMO pour mise à jour du schéma d'assainissement

Le schéma directeur d'assainissement est une étude d'orientation qui permet :

- De connaître et comprendre le fonctionnement actuel des systèmes d'assainissement
- De déceler et expliquer les anomalies de fonctionnement des systèmes d'assainissement collectif et non collectif, et d'en appréhender les impacts sur la fiabilité du réseau, l'hygiène publique et le milieu naturel,
- D'évaluer les problèmes liés aux eaux pluviales et de ruissellements,
- D'appréhender par diverses approches les types d'aménagements les mieux adaptés pour pallier ces dysfonctionnements,
- De préparer l'avenir en proposant des actions (travaux et études de détails complémentaires), nécessaires au bon fonctionnement des systèmes d'assainissement en situation future,
- De définir les projets de zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales, conformément aux dispositions du Code de l'Environnement.

Une consultation par voie dématérialisée a été lancée le 23/10/2019 pour la mise à jour du schéma d'assainissement car le document actuel a plus de 10 ans.

3 entreprises ont répondu :

- Egis eau 47 400€ TTC
- Truttmann 54 030 TTC
- SAFEGE 56 400 € TTC

Conformément à l'avis de la commission des finances il est proposé de retenir EGIS pour 47 400€ TTC

<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>

Ouverture le dimanche : demande AUCHAN

Le supermarché AUCHAN a sollicité pour l'année 2020 une dérogation au repos dominical sur l'ensemble de la journée pour 12 dimanches.

En vertu de l'article L.3132-26 du Code du Travail (issu de la loi n° 2015-990 du 6 Août 2015) le repos hebdomadaire du dimanche peut être supprimé par le Maire, pour les commerces de détail, après avis du Conseil Municipal.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, la décision du Maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune est membre. Ce dernier a délibéré le 4 novembre 2019 et a donné un avis défavorable à cette demande pour les 12 dimanches sollicités.

Il est proposé de donner un avis défavorable à la requête de la Direction d'AUCHAN pour les raisons suivantes :

- Etablissement ouvert actuellement chaque dimanche jusqu'à 13 heures.
- très peu d'affluence le dimanche (pas situé en zone touristique).

Délibération adoptée à l'unanimité

o Convention d'occupation précaire avec Mme CHUNIAUD (AO145 et AM 463)

La Ville de Maringues a acquis par préemption les parcelles situées rue Beaudet Lafarge à Maringues pour le projet d'aménagement des bords de Morge. Madame Kristell CHUNIAUD utilisait ce terrain en jardin potager.

Une convention d'occupation précaire peut être conclue avec Madame CHUNIAUD pour un montant symbolique de 100€ par an en échange de l'entretien de cette parcelle.

Délibération adoptée à l'unanimité

o Sieg: rapport d'activité 2017 et compte administratif

Le syndicat intercommunal d'électricité et de gaz du Puy de Dôme, a transmis à l'ensemble de ces membres son rapport d'activité pour l'année 2017 ainsi que son compte administratif.

Conformément à l'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales, ces documents doivent être présentés en conseil municipal

Délibération adoptée à l'unanimité

o SIEG renouvellement d'un candélabre route de vichy

Suite à un accident de voiture, un candélabre route de Vichy a été renversé, un devis de remplacement a été demandé au SIEG.

Le montant des travaux a été rajouté sur l'opération de renouvellement du candélabre boulevard Bergougnoux.

Le montant total de ces deux opérations est de 7500€ HT ce qui représente un complément de 2100€ par rapport au devis initial.

Ce montant est pris en charge à 50% par le SIEG. Le montant restant à charge de la commune est de 1050€ HT

Délibération adoptée à l'unanimité

o Mise en place du droit de préemption sur les fonds de commerce

La loi du 2 août 2005 en faveur des PME a ouvert la possibilité aux communes d'exercer un droit de préemption spécifique lors de la cession de fonds artisanaux, de fonds de commerce ou de baux commerciaux.

La loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 l'a étendu à des cessions de terrains à vocation commerciale

La loi Artisanat, Commerce et TPE (ACTPE) du 18 juin 2014 et ses décrets d'application des 3 et 24 juillet 2015 se montrent plus « énergiques » dans les réformes pour que la préemption commerciale porte enfin ses fruits. Une des mesures phares est de conférer à la commune la faculté de déléguer ce droit à des acteurs dotés de moyens plus mobilisables : intercommunalités, sociétés d'économie mixte, concessionnaires d'aménagement....

La communauté de communes Plaine Limagne travaille, conjointement avec la commune à la redynamisation du commerce sur Maringues à travers l'appel à projet « centres Bourgs ».

CCPL a d'ailleurs recruté, à cette fin, un manager de centre bourg.

Afin de continuer cette politique, il semble opportun de mettre en place un droit de préemption urbain pour limiter la fermeture des commerces et leur transformation en locaux à usage d'habitation.

Délibération adoptée à l'unanimité

o Bail de location pour une balayeuse

Depuis la perte des contrats aidés, la commune réfléchit à la mécanisation de la propreté. Ainsi, à deux reprises cette année, une balayeuse a été louée pour expérimenter les gains de temps potentiels.

Le temps gagné a été au-delà de nos attentes.

C'est pourquoi, au vu du bilan coût/temps gagné, il est proposé au conseil de recourir à une location longue durée de la société Sun Energie, objets de France Ltd.

Cette location sera consentie pour 3 ans avec un prix de 950€ HT/ mois soit 11 400€ HT/an. L'entretien courant (changement des consommables type balais, filtres et autres) sera pris en charge par les services communaux, les grosses réparations seront prises en charge par l'entreprise de location.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Commission Vie Scolaire et Cadre de Vie – Stéphanie GRENET – Adjointe

Les places de parking situées vers la Halle (coté Fab Lab) vont être repeintes aux dimensions en vigueur actuellement. La place de stationnement pour personnes à mobilité réduite va être déplacée pour répondre aux normes actuelles.

2 bancs et 2 poubelles vont être installés à proximité des plateformes sportives.

Les panneaux portant la mention Marché de France sont en cours d'installation. Ils ont été élaborés par le Fab Limagne et mis en place par les agents communaux.

Une commande de numéros pour les habitations situées chemin du débas et sur le lotissement du clos Granval seront installés par les agents communaux.

• Commission Communication et Information – David MOURNET – Adjoint

Le calendrier des festivités et celui des manifestations sont finalisés.

Le bulletin municipal contiendra les pages habituelles : culture, animation, les brèves, un point sur le recensement.

• Commission Développement culturel – Yolande BURETTE – Adjointe

Halloween a été célébré le 31 octobre en présence de 41 enfants.

Le 6 et 13 novembre huit adultes ont participé à un atelier « Bas Relief » animé par Brigitte Gibbes.

La chorale d'Aigueperse à l'occasion de ses 20 ans a donné, samedi 23 novembre à la médiathèque, un concert plein d'humour.

Expositions:

- Jusqu'au 14 décembre : Stéphanie Steiner et Jacky Sannajust
- du 16 décembre jusqu'au 4 janvier : peintures Jocelyne Vianne
- Du 6 janvier au 25 janvier : peintures de Claudine Béchard

Salon du livre du 8 décembre prévoit d'accueillir 55 auteurs. Des ateliers auront lieu l'aprèsmidi.

o Don de deux cartes de médiathèque pour le loto FCPE

Dans le cadre du loto organisé par la FCPE qui se déroulera le 13 décembre 2019, la Commune a décidé d'offrir comme lot, deux cartes d'abonnements enfants à la Médiathèque de Maringues d'une valeur de 7.50 € chacune.

Ce crédit sera pris sur la ligne de crédit suivante du Budget Principal Chap. 67 - Art.6714 : Charges exceptionnelles/Bourses et prix et sera versé à la régie de recettes de la médiathèque.

Délibération adoptée à l'unanimité

• Commission Sports – Associations et Solidarité – Yves RAILLERE – Adjoint

<u>A venir</u>

- Dimanche 8 : salon du livre.
- Vendredi 13 : loto de la FCPE salle d'honneur.
- Dimanche 15 : concert de la Chorale Amadeus à la salle d'honneur
- Samedi 21 : Repas des ainés.

- Dimanche 22 : tournoi de noël des jeunes salle URANUS organisé par l'USM.
- Vendredi 10 janvier 2020 : Cérémonie des Vœux Salle d'Honneur.
- Samedi 18 : Dégustation Huîtres Basket de la Pro-Patria Hall Salle Jupiter.
- Dimanche 19 : loto Salle Pro-Patria.

SPORTS ET ASSOCIATIONS

- Nouvelle association à Maringues jeux et divertissements.
- Le 6 juin 2020, Maringues accueillera le Tour des Monts de la Loire

SOLIDARITE.

- L'édition 2019 de la Maringoise a permis de reverser 6466,76 € (6757,47 € en 2018).
- Repas des ainés (93 personnes) le 21 décembre.
- Seront distribués 97 colis gourmands aux ainés qui ne participent pas au repas.
- Seront distribués le samedi 14 un colis de friandises aux résidents de l'ombelle.
- Comité syndical du SIAD le 19 décembre (avec Patricia). En même temps que l'arbre de noël des agents.
- Don du sang le 15 novembre, il y a eu 65 personnes dont deux nouveaux donneurs
- DIVERS : comité du SBA samedi 7 décembre

• <u>Subvention exceptionnelle FNACA :</u>

La FNACA demande au titre d'une subvention exceptionnelle que la commune prenne en charge les médailles de reconnaissance des anciens combattants pour 2019.

Le montant du devis présenté est de 112.38€ TTC.

Il est proposé au conseil de verser à ce titre une subvention exceptionnelle d'un montant équivalent.

<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>

• Commission Animation – Gérard SANCIAUT – Adjoint

Le 15 octobre : réunion avec les associations pour faire le compte rendu de la fête.

Le vendredi 25 octobre a été visitée la cocotte numérique à Murat dans le Cantal.

C'est un espace de travail avec 6 bureaux vitrés et ouverts sur les autres espaces avec un espace de coworking. Il est possible de se connecter en wifi, d'utiliser une salle de réunion avec un espace de visioconférence. Il y a également un accueil et une aire de détente. Cet espace est dans le même bâtiment et donc en lien avec le fab lab de Murat.

Une animatrice gère et anime l'espace (planning, équipements). Cet espace s'adresse à:

- Des salariés éloignés de leur lieu de travail et qui peuvent faire du télé travail
- Des auto-entrepreneurs
- Des créateurs d'entreprises
- Des salariés ou des entrepreneurs en déplacement.
- Des services ou entrepreneurs pour des réunions
- Les salariés d'institutionnels

Ce type de service répond et répondra à une demande du fait de l'éloignement des salariés de leur lieu de travail.

Ce type d'investissement donne une image dynamique à la ville et peut amener à des créations d'entreprises.

o Appel à projet fabriques de territoires

Le rapport « Faire ensemble pour mieux vivre ensemble » a permis de mettre en lumière une dynamique nationale de transformation de l'activité dans les territoires. La création de lieux facilitant le travail en communautés hétérogènes (espaces de coworking, tiers-lieux, fablab, living lab, friches artistiques, etc.) se multiplie.

Ces tiers-lieux sont portés par des acteurs très motivés et souvent engagés au service de leur territoire. C'est un véritable potentiel de reconquête économique des territoires, épousant les évolutions les plus récentes de notre société : le numérique bien sûr, l'apprentissage « par le faire », le travail indépendant et les nouvelles pratiques créatives et collaboratives, la transition écologique, etc.

Dans ce contexte, le rôle de l'Etat consiste à accompagner et accélérer la dynamique en cours de création en garantissant la diversité de ces lieux et consolidant les projets existants par l'identification et le soutien de 300 projets structurants pour le rayonnement des tiers-lieux dans les territoires : les Fabriques de Territoires.

L'Etat finance le fonctionnement des 300 Fabriques, de 75 000 à 150 000 € sur 3 ans, à raison de 50 000 € par an maximum, le temps pour ces structures de trouver leur équilibre économique.

Les bâtiments communaux situés boulevard du Chéry pourraient devenir un tiers-lieu et seraient éligibles à cet appel à projet à hauteur de 75 000€ sur trois ans.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le 07 novembre : Conseil Municipal des enfants :

Le Conseil Municipal des enfants de Maringues s'est retrouvé le jeudi 07 Novembre en fin de journée rue de l'abreuvoir pour une visite du Skate Park qui vient d'être installé. Ce projet a été initié par les jeunes élus.

L'aire de jeux d'une vingtaine de mètres sur dix, se compose de plusieurs modules de sauts, de glisse et de rampe. Il est en acier galvanisé recouvert d'aluminium.

Il est possible de faire du skate board, de la trottinette et du vélo bmx.

Cet équipement entre dans l'aménagement de ce quartier consacré aux loisirs avec une plateforme sportive connectée et bientôt une aire avec des jeux pour enfants et un espace détente. Il est relié au square du poilu par un chemin piétons.

Le 14 novembre : conseil d'école :

Le conseil d'école s'est réuni le jeudi 14 Novembre au groupe scolaire Anatole France ; Les sujets abordés :

- Aides pédagogiques complémentaires : 85 élèves en ont bénéficié depuis la rentrée scolaire Horaires > 8h05 à 8h35 et 16h15 à 17h15
- Espace devoirs : 50 élèves concernés proposés par les enseignants horaires> 16h15 à 17h15 tous les soirs.
- Le règlement intérieur a été modifié par la scolarité obligatoire à 3 ans.
- Les effectifs
- Présentations par la directrice et les enseignants des activités culturelles, sportives les rencontres et les animations

Le 16 novembre : le concours de foie gras :

Le samedi 16 novembre 2019, la ville de Maringues organisait son 24^{ème} concours de foie gras salle Jupiter au Complexe sportif Bernard FAURE Route de Vichy.

Cette année 7 producteurs de foie gras étaient présents, 6 participaient au concours.

- Mr AUBIJOUX de Molèdes dans le Cantal
- Mr CHENARD de Jumeaux
- Mr GOMEZ de Cisternes la forêt
- Mr PARIS de CHARROUX (Allier)
- Le Gourmet Corrézien de Brive

- Mr RELLIER de Vinzelles
- Le Domaine de Limagne de Chappes.

Les prix du concours ont été remis à 16h30 par le maire de Maringues et les personnalités invitées.

Résultats du concours :

Catégorie conserve

- 1 er : Jean Philippe GOMEZ La ferme au délice Royal Boulay 63740 CISTERNE LA FORÊT
- 2ème : Thierry PARIS Les délices de Charroux 8 Grande Rue 03340 CHARROUX
- 3ème : Bertrand RELLIER La Métairie Basse 63350 VINZELLES
- 4ème : Eddy AUBIJOUX La ferme AUBIJOUX Luzargues 15500 MOLEDES

Catégorie semi-conserve

• 1er : Thierry PARIS

2ème : GOMEZ Jean Philippe3ème : Bertrand RELLIER4ème : Eddy AUBIJOUX

Catégorie sous vide

• 1er : Antoine CHENARD 3 rue du Ruisseau 63570 JUMEAUX

• 2ème : Thierry PARIS

• 3ème : Le gourmet corrézien 3 rue Jean Cassan 19100 BRIVE

• 4^{ème}: Eddy AUBIJOUX

PRODUITS DU TERROIR

Il y avait 27 exposants en produits du terroir dont 5 nouveaux

A midi, Roland VIGIER et son équipe du Clos Fleuri ont servi un repas original sur le thème du canard qui a ravi plus de 200 convives.

Cette année la fréquentation a été importante, et les exposants étaient très satisfaits. Cette manifestation reste très conviviale et tous les visiteurs apprécient la qualité des produits présentés.

Gérard Sanciaut tient à souligner la qualité du niveau d'entretien du cimetière de Maringues

• Questions diverses – Monsieur le Maire

• Remerciements divers des associations pour versement de la subvention.

- Accessibilité de la mairie et de la maison des associations, les études ont bien avancées, le permis devrait être déposer au premier trimestre 2020.
- Les menuiseries de la salle de Sanat ont été changées
- La commune de Maringues s'est portée volontaire auprès de la CCPL pour être ville de départ de la balade gourmande 2020
- Un panneau clignotant va être installé pour réduire la vitesse aux Goslards
- Une animation est organisée conjointement par la boulangerie Tillet et l'espace Beauté Néroli le 7 décembre sur le boulevard du Chéry
- Suite au recensement des dépôts sauvages qui avait été fait sur les étangs de Laschamps, le SBA a choisi ce site pour mener une opération test de nettoyage courant 2020.
 - Cette opération sera menée conjointement avec les services du SBA, ceux de la commune et des associations de protection de l'environnement.
- Invitation arbre de Noël des enfants des agents

°_°_°_°_°_

La séance est levée à 21h55